



Bâle, le 25 mai 2018

Communiqué aux médias

Modification des prix de référence des céréales fourragères bio

Lors de la table ronde des prix de fin mai, les représentants des producteurs, des fabricants d'aliments fourragers et des importateurs se sont mis d'accord pour modifier les prix de référence des céréales fourragères bio. Cette décision tient compte de la future évolution du marché. Les prix de référence de l'orge, de l'avoine, du triticale et du maïs grain diminuent de un franc par cent kilos, et un prix de référence a pour la première fois été défini pour le soja.

Les producteurs et les transformateurs se sont mis d'accord dans le cadre de la table ronde des prix de Bio Suisse pour une diminution de quelques prix agricoles de référence pour les céréales fourragères Bourgeon. Les conditions de prise en charge 2018 correspondent aux dispositions de l'interprofession swiss granum.

Transparence du marché pour les céréales fourragères biologiques

Vu qu'un plein approvisionnement se dessine pour l'orge, l'avoine, le triticale et le maïs grain, les mesures suivantes ont été décidées: adaptation des prix de référence aux réalités du marché, arrêt des importations pour l'orge, l'avoine et le triticale à partir du 15 juillet 2018, restrictions de commercialisation pour l'orge, l'avoine et le triticale à partir de la récolte 2018, retenue sur les prix de référence de l'orge, de l'avoine et du triticale pour les producteurs en reconversion. Le montant de la retenue égale la différence entre les prix conventionnels et les prix de référence bio. Ce fonds sera utilisé le cas échéant pour financer le déclassement d'éventuels surplus.

L'offre suisse en céréales fourragères bio a continué d'augmenter ces dernières années grâce aux nouvelles reconversions dans les grandes cultures. Les rendements ont dépassé les attentes malgré des conditions météorologiques défavorables. La récolte 2017 a permis de prendre en charge 29'070 tonnes de céréales fourragères. Les quantités récoltées ont parfois très fortement augmenté pour toutes les sortes de céréales fourragères et le taux d'autoapprovisionnement en céréales fourragères biologiques suisses atteint 78 pourcents.

Favoriser le lupin et le soja fourrager

Les quantités produites de pois protéagineux et de féverole ont continuellement augmenté ces dernières années, ce qui a permis d'améliorer nettement l'approvisionnement en protéagineux du pays. Cette évolution est due avant tout à la pratique des cultures associées de légumineuses à graines et de céréales. La culture des légumineuses à graines a été soutenue jusqu'à maintenant par des primes d'encouragement de Bio Suisse. Le but d'augmenter les quantités récoltées ayant été atteint plus vite que prévu, les primes d'encouragement sont supprimées dès la récolte 2018 pour les pois protéagineux et la féverole. Les recettes des prélèvements sur les céréales fourragères importées ont diminué et les grosses récoltes ont provoqué un déficit dans les fonds affectés à l'encouragement des légumineuses à graines. Les représentants de la branche ont donc décidé lors de la table ronde des prix d'assainir ce fonds par une retenue unique de 1.– Fr./dt de céréales fourragères suisses. Ce montant sera déduit du prix de référence. En contrepartie, le prélèvement sur les céréales fourragères importées diminuera de 9.– Fr./dt à 4.– Fr./dt. Le lupin et le soja vont maintenant être soutenus par des primes d'encouragement de 20.– Fr./dt au lieu de 15.– Fr./dt. Le soja fourrager a été pris dans le pool des céréales avec un prix de référence de 100.– Fr./dt.

Prix agricoles de référence de Bio Suisse pour les céréales fourragères Bourgeon 2018

Céréales fourragères / Légumineuses à graines (en Fr./dt)	
Blé fourrager	87.00
Orge	80.00
Avoine	64.00
Triticale	81.00
Maïs grain	87.00
Pois protéagineux	88.00
Féverole	78.00
Lupin	89.00 + 20.00 de prime d'encouragement = total 109.00
Soja	100.00 + 20.00 de prime d'encouragement = total 120.00
Cultures associées de légumineuses à graines et de céréales	Prix = moyenne pondérée des deux composants

Retenue sur les céréales fourragères suisses

Une retenue unique de 1.– Fr./dt. sera prélevée (seulement en 2018) sur le prix de référence de l'ensemble des céréales fourragères suisses pour assainir le fonds affecté à l'encouragement des légumineuses à graines.

Céréales germées: Blé = 80.– Fr./dt (temps de chute inférieurs à 120 secondes: selon accord avec l'acheteur); seigle = 77.– Fr./dt (grandes quantités: selon accord avec l'acheteur); épeautre = 54.– Fr./dt (grandes quantités: selon accord avec l'acheteur).

Les prix et les conditions de prise en charge valables actuellement peuvent être consultés sur:
www.bioactualites.ch > Marché > Grandes cultures

Informations supplémentaires

Ania Biasio, Responsable du Service médias de Bio Suisse, 061 204 66 46, ania.biasio@bio-suisse.ch

Bio Suisse est la principale organisation bio de Suisse et la propriétaire de la marque Bourgeon. Cette organisation faitière créée en 1981 représente les intérêts de ses 6'423 entreprises agricoles et horticoles Bourgeon, et plus de 923 entreprises agroalimentaires et commerciales ont conclu avec elle un contrat de licence Bourgeon. Le Bourgeon est durable car il offre à nos contemporains une bonne qualité de vie tout en préservant les ressources des générations futures. Ce faisant il remet en équilibre les intérêts de l'homme, de l'animal et de la nature. Et pour que cet équilibre puisse se maintenir durablement, des organismes indépendants contrôlent chaque année l'intégralité de la chaîne de création de valeur ajoutée. www.bio-suisse.ch